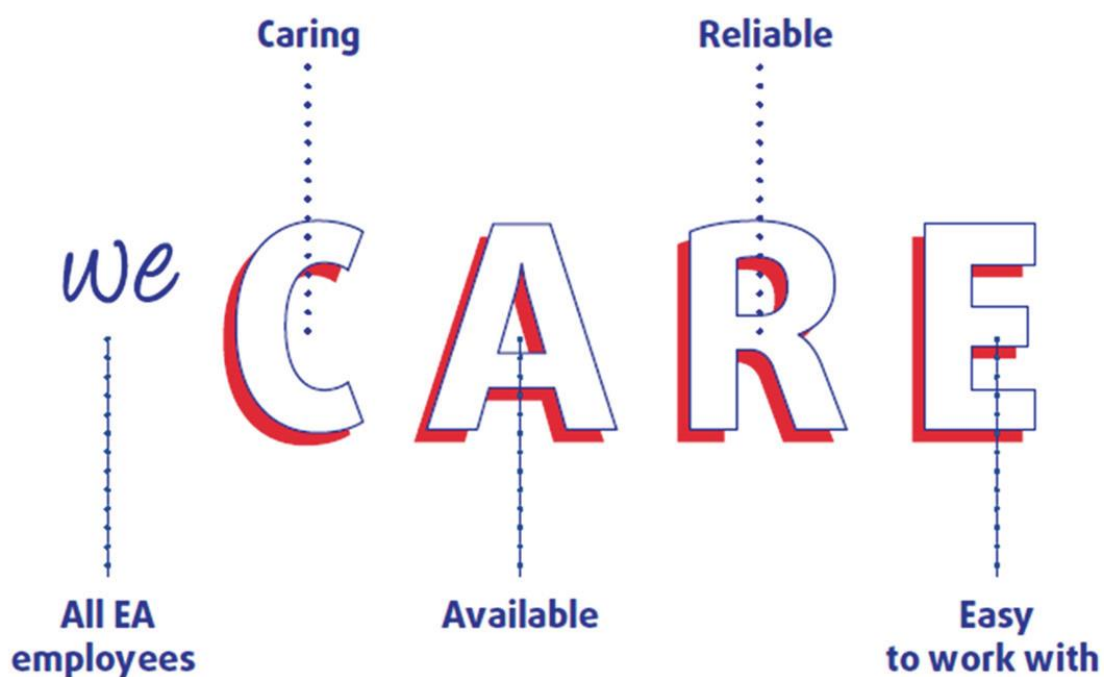




Publication assureurs 2018

Europ Assistance (Suisse) Assurances SA



EXECUTIVE SUMMARY	5
CHAPITRE A : ACTIVITE DE L'ENTREPRISE	6
1. Produits et services - Capacité à développer des produits et services et à les implémenter de façon rapide et globale.....	6
2. Actionnariat	6
3. Informations sur l'organe de révision externe et sur l'auditeur responsable.....	7
4. Principaux événements exceptionnels	7
CHAPITRE B : RESULTATS DE L'ENTREPRISE	8
Domaine d'affaires Voyages.....	8
Domaine d'affaires Automobile	9
Domaine d'affaires Santé et Familles & Domicile	9
CHAPITRE C : GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES	10
1. Conseil d'administration.....	10
2. Comité de Direction.....	10
3. Changements des organes de gouvernance en 2018.....	10
4. Organigramme fonctionnel	11
5. Politiques, méthodes et processus de gestion des risques	11
5.1 Processus et procédures.....	12
6. Système de contrôle interne ainsi que d'autres instruments et organes de pilotage en soutien à la Direction	14
CHAPITRE D : PROFIL DE RISQUE	16
1. Catégorie de risques « risk map »	16
2. Description des catégories de risques	16
2.1 Risque de marché	16
2.2 Risque de crédit	16
2.3 Risque technique	17
2.4 Risque opérationnel	17

2.5 Autres risques importants	17
3. Correspondance des catégories de risques avec les politiques de gestion des risques	18
4. Evaluation des catégories de risques	18
4.1 Fondement de l'adéquation du modèle standard au profil de risque de l'entreprise d'assurance.....	18
CHAPITRE E : EVALUATION	19
1. Valeur des actifs	19
1.1 Valeur proche du marché des actifs.....	19
2. Valeur des provisions pour engagements actuariels.....	19
2.1 Méthode d'établissement de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels	19
3. Valeur du montant minimum	20
3.1 Capitaux cibles supposés pour les années suivantes jusqu'à la fermeture de l'entreprise	20
3.2 Transfert	20
CHAPITRE F : GESTION DU CAPITAL	22
1. Principes	22
2. Objectifs.....	22
3. Organisation : Rôles et responsabilités	22
4. Stratégie d'investissement et critères de mesure.....	23
5. Structure du capital	23
CHAPITRE G : SOLVABILITE	24
1. Capital porteur de risque.....	25
1.1 Valeur proche du marché des actifs.....	25
1.2 Valeur proche du marché des passifs.....	25
1.3 Capital porteur de risque.....	25
2. Analyse de sensibilité	25
2.1 Sensibilités des actifs et passifs relativement aux facteurs de risque.....	25
2.2 Sensibilités aux fluctuations des cours de change	25
2.3 Sensibilités des engagements.....	25

3. Modèles de flux de trésorerie	26
3.1 Modèles de flux de trésorerie pour l'ensemble du portefeuille	26
4. Capital cible	26
4.1 Risque technique	26
4.2 Risque de marché	27
4.3 Risques de crédit	27
5. Marge de solvabilité	27
6. Comptes annuels	28
6.1 Bilan	28
6.2 Comptes de pertes et profits.....	29
6.3 Tableaux des flux de trésorerie	30
6.4 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan	31
6.5 Annexe aux comptes annuels.....	32

EXECUTIVE SUMMARY

Ce rapport est rédigé conformément à la circulaire FINMA 2016/2 afin de permettre une transparence accrue et une meilleure compréhension du public concernant la marche des affaires des entreprises soumises à la surveillance de la FINMA.

A. Activité de l'entreprise : Europ Assistance (Suisse) Assurances SA (EAA) est une entreprise d'assurance non-vie, basée à Nyon et avec une succursale à Uster. EAA appartient au groupe Europ Assistance, basé à Paris et leader mondial du marché de l'assistance avec un chiffre d'affaires proche de 2 Mia de CHF. Le groupe Europ Assistance est lui-même incorporé dans le groupe Generali, numéro 3 du marché européen de l'assurance avec 70 Mia de CHF de chiffres d'affaires et basé à Trieste. EAA est pionnier dans un large éventail de services d'accompagnement et de mobilité, pour protéger et simplifier la vie des clients.

B. Résultat de l'entreprise : Le résultat opérationnel 2018 était de 0.5 Mio de CHF (1 Mio de CHF en 2017) tandis que le résultat net 2018 se situe à 0.4 Mio de CHF (0.7 Mio de CHF en 2017). La raison principale qui explique la baisse du résultat est une augmentation de la fréquence de sinistres dans l'assistance routière et dans l'assistance voyage.

C. Gouvernance d'entreprise et gestion des risques : Le conseil d'administration est composé de 6 membres, dont 2 sont indépendants, tandis que le comité de direction est composé de 5 membres. Le comité de direction est soutenu par différentes fonctions d'état-major. La gestion des risques est effectuée conformément aux règles en vigueur à l'intérieur du groupe Generali, adapté à la complexité du modèle d'affaires d'EAA et en conformité avec les lois, ordonnances ainsi que circulaires FINMA.

D. Profil de risque : Le profil de risque se base sur le plan stratégique triennal qui est révisé chaque année, conformément à l'appétit au risque et aux besoins en capital selon les règles du SST. La croissance du chiffre d'affaires a logiquement entraîné une augmentation du risque technique des nouveaux sinistres.

E. Evaluation : Les différences entre l'évaluation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité ne sont pas notables (0.3 Mio de CHF), et sont restés stables par rapport à l'année d'avant.

F. Gestion du capital : La gestion du capital se base sur le plan stratégique triennal qui est révisé chaque année, conformément à l'appétit au risque et aux besoins en capital selon les règles du SST. En 2018, les fonds propres statutaires sont restés stables à 6.1 Mio de CHF.

G. Solvabilité : La solvabilité, calculée selon les règles du SST, présente un ratio de 126.5%, en diminution suite à la forte croissance de l'entreprise.

Les perspectives pour 2019 sont bonnes, avec une croissance du portefeuille attendue aussi pour cette année.

CHAPITRE A : ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

Europ Assistance Suisse implémente au niveau local la stratégie du Groupe Europ Assistance.

Les domaines d'affaires principaux sont les suivants :

- Voyage
- Automobile
- Santé
- Famille & Domicile



1. Produits et services - Capacité à développer des produits et services et à les implémenter de façon rapide et globale

L'activité de Key Account Management est importante, afin de poursuivre la bonne collaboration avec nos clients principaux. Dans le développement des affaires, le portefeuille des clients existants s'est bien développé et nous avons conclu un partenariat avec un broker spécialisé dans les solutions d'assurances pour les appareils multimédia.

2. Actionnariat



Europ Assistance Suisse est composée d'une société Holding - Europ Assistance (Suisse) Holding SA - et de deux sociétés opérationnelles - Europ Assistance (Suisse) Assurances SA et Europ Assistance (Suisse) SA.

Le siège d'Europ Assistance Suisse se trouve à Nyon (VD), avec un site opérationnel à Uster (ZH) qui regroupe les principales compétences médicales. La société Europ Assistance (Suisse) Assurances SA sous-traite à la société Europ Assistance (Suisse) SA la gestion des sinistres, ce qui représente les principales transactions intra groupe pertinentes pour l'entreprise d'assurances, qui est l'objet du présent rapport.

3. Informations sur l'organe de révision externe et sur l'auditeur responsable

L'organe de révision externe est Ernst & Young SA, Maagplatz 1, 8010 Zürich et le réviseur responsable du mandat est Rolf Bächler, Partner.

4. Principaux événements exceptionnels

Il n'y a pas eu d'événements exceptionnels en 2018.

CHAPITRE B : RESULTATS DE L'ENTREPRISE

Rapport sur la situation financière:							
modèle quantitatif « Résultat de l'entreprise, solo - non-vie »							
	Monnaie : CHF Indications en millions						
	Total		Affaires directes en Suisse Autres branches		Affaires indirectes Miscellaneous		
	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	Ex. préc.	Ex. ss revue	
1 Primes brutes	20.8	23.1	5.4	7.4	15.4	15.6	
2 Primes brutes cédées aux réassureurs	- 0.4	- 0.6	- 0.4	- 0.6	-	-	
3 Primes nettes pour propre compte (1 + 2)	20.4	22.5	4.9	6.8	15.4	15.6	
4 Variations des reports de primes	- 0.0	0.0	- 0.0	0.0	- 0.0	- 0.0	
5 Variations des reports de primes : part des réassureurs	-	-	-	-	-	-	
6 Primes nettes acquises pour propre compte (3 + 4 + 5)	20.3	22.5	4.9	6.9	15.4	15.6	
7 Autres produits de l'activité d'assurance	-	-	-	-	-	-	
8 Total des produits de l'activité technique d'assurance (6 + 7)	20.3	22.5	4.9	6.9	15.4	15.6	
9 Charges des sinistres : montants payés bruts	- 13.4	- 15.2	- 2.8	- 3.9	- 10.6	- 11.3	
10 Charges des sinistres : montants payés part des réassureurs	0.1	0.2	0.1	0.2	-	-	
11 Variations des provisions techniques	- 0.3	- 0.6	- 0.1	- 0.4	- 0.2	- 0.2	
12 Variations des provisions techniques : part des réassureurs	0.0	0.0	0.0	0.0	-	-	
13 Variations des provisions techniques de l'assurance sur la vie liée à des participations							
14 Frais de règlement des sinistres pour propre compte (9 + 10 + 11 + 12 + 13)	- 13.6	- 15.6	- 2.7	- 4.2	- 10.8	- 11.4	
15 Frais d'acquisition et de gestion	- 3.9	- 4.4	- 1.0	- 1.5	- 2.9	- 2.9	
16 Part des réassureurs aux frais d'acquisition et de gestion	-	-	-	-	-	-	
17 Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte (15 + 16)	- 3.9	- 4.4	- 1.0	- 1.5	- 2.9	- 2.9	
18 Autres charges techniques pour propre compte	- 1.9	- 1.9	- 0.5	- 0.6	- 1.4	- 1.3	
19 Total charges de l'activité technique (assurance dommages uniquement) (14 + 17 + 18)	- 19.4	- 22.0	- 4.2	- 6.3	- 15.1	- 15.6	
20 Produits des placements							
21 Charges financières et frais de gestion des placements	- 0.0	- 0.0					
22 Résultat des placements (20 + 21)	- 0.0	- 0.0					
23 Plus-values nettes et produits financiers nets des placements de l'assurance sur la vie liée à des participations							
24 Autres produits financiers	0.0	0.0					
25 Autres charges financières	- 0.0	- 0.0					
26 Résultat opérationnel (8 + 14 + 17 + 18 + 22 + 23 + 24 + 25)	1.0	0.4					
27 Charges d'intérêt des dettes liées à des instruments de taux							
28 Autres produits							
29 Autres charges	-	-					
30 Produits / charges extraordinaires							
31 Bénéfice / perte avant impôt (26 + 27 + 28 + 29 + 30)	1.0	0.4					
32 Impôts directs	- 0.2	- 0.1					
33 Bénéfice / perte (31 + 32)	0.7	0.4					

Domaine d'affaires Voyages

Dans le domaine d'affaires Voyage, l'année 2018 a été marquée par une progression du chiffre d'affaire, à hauteur de 5.0%, dont l'essentiel provient du bon développement du portefeuille existant avec nos principaux clients locaux.

L'impact des affaires internationales est encore faible, mais leur croissance continue et l'implémentation de nouveaux contrats courant 2018 va contribuer à la croissance future du portefeuille.

Domaine d'affaires Automobile

Le chiffre d'affaire de la Business Line Automobile est en légère régression. Ce domaine d'affaire est essentiellement dépendant de l'évolution du chiffre d'affaires de nos clients existants (constructeurs automobiles et assurances). La digitalisation des opérations se poursuit, contribuant tant à la satisfaction des clients qu'à une hausse de la productivité.

Domaine d'affaires Santé et Familles & Domicile

Ces deux business lines ont évolué positivement, mais pas dans les mêmes proportions. Le domaine Santé, impacté l'année précédente par le transfert des affaires d'assistance médicale dédiée aux grandes entreprises internationales de la Suisse vers Europ Assistance France, a retrouvé une légère croissance, à 4.4%. Celle-ci est tirée tant par le portefeuille existant que par le développement de nouvelles offres de prévention santé pour les entreprises.

En revanche, l'activité Home & Family a vu son chiffre plus que doubler, grâce au partenariat lancé courant 2017 et qui nous a permis de lancer des produits et services novateurs sur le marché du multimédia. Les perspectives de croissance sont ainsi confirmées. Dans l'assistance informatique, nous continuons à développer notre offre « cyber » pour les privés et les PME.

CHAPITRE C : GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé des membres suivants:

Krümmel Andreas, Président, CEO de Generali Suisse Holding SA

Hebeisen Philippe, Vice-Président, CEO de Vaudoise Assurances Holding SA

Aebischer-Imfeld Anna, Administratrice indépendante, Présidente du Conseil d'administration de Westiform Holding AG

Dr. Blechta Gabor P. Administrateur indépendant, Responsable Risk Management et Compliance de Sanitas Krankenversicherung,

Ravagnani Roberto, Administrateur, Groupe Chief Human Resources & Communication Officer d'Europ Assistance Holding

Woerner Josef, Administrateur, Deputy CEO Western Europe d'Europ Assistance Holding

2. Comité de Direction

Le Comité de Direction est composé des membres suivants:

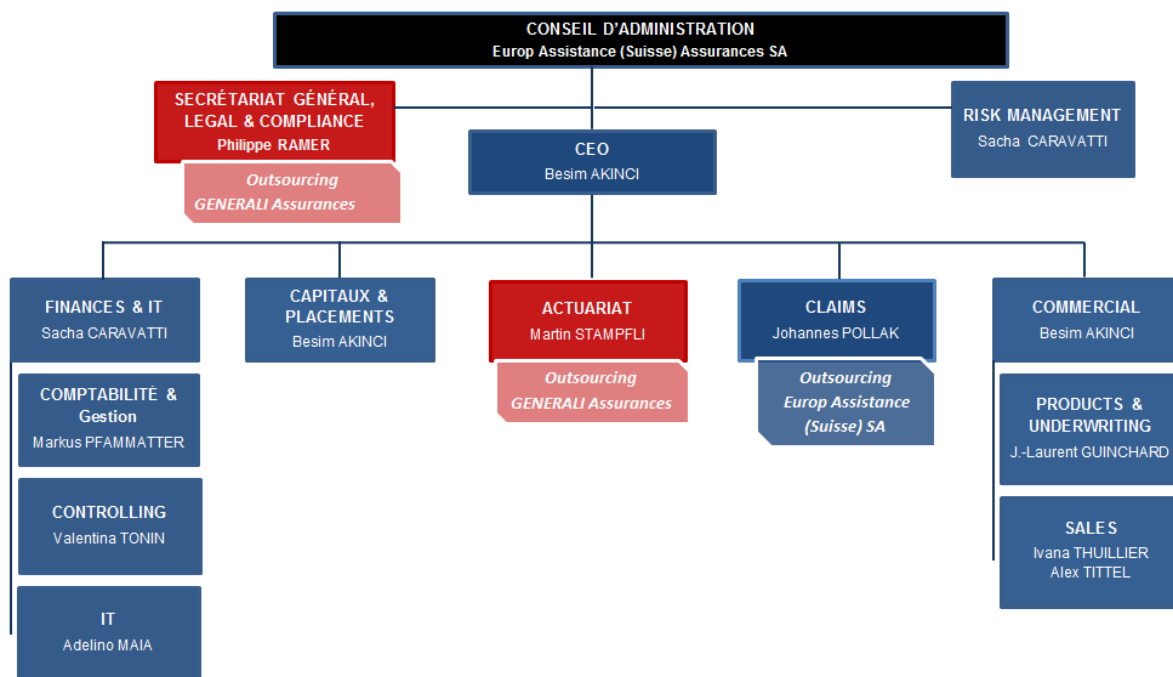
- **Akinci Besim**, CEO, Directeur Général
- **Caravatti Sacha**, Directeur Administratif et Financier
- **Polak Johannes**, Directeur des Opérations
- **Roy Jérôme**, Adjoint au Directeur des Opérations
- **Guinchard Jean-Laurent**, Responsable Produits, Souscription et Soutien Vente

3. Changements des organes de gouvernance en 2018

Conseil d'administration :

Nom et Prénom	Changement
Aebischer-Imfeld Anna	Entré en fonction le : 2 mars 2018
Dr. Blechta Gabor P.	Entré en fonction le : 2 mars 2018
Ravagnani Roberto	Entré en fonction le : 2 mars 2018
Schönholzer Max	Sortie le : 2 mars 2018

4. Organigramme fonctionnel



5. Politiques, méthodes et processus de gestion des risques

La Politique garantit la conformité d'EAA Suisse aux exigences réglementaires en vigueur.

Elle définit en particulier :

1. Les catégories de risque auxquelles est exposée EAA et le processus mis en place pour les identifier
2. Les méthodologies associées pour mesurer et évaluer les risques
3. Les processus et procédures à suivre afin de garantir une atténuation et une gestion efficaces des risques

5.1 Processus et procédures

Le cadre de gestion des risques est fondé sur un processus en 4 étapes :

1. Identification des risques
2. Mesure des risques
3. Gestion et suivi des risques
4. Rapport sur les risques

5.1.1 Identification des risques

Processus d'identification des risques : le processus est conçu pour garantir que :

- les risques identifiés par l'entreprise soient dûment pris en compte,
- les risques matériels et quantifiables soient correctement appréhendés.

Le processus est réalisé au moins une fois par an et chaque fois qu'un événement significatif a des répercussions sur le profil de risque d'EAA. Le processus d'identification des risques consiste à surveiller que tous les risques soient identifiés, tant dans une optique actuelle que prospective.

L'activité d'identification des risques est réalisée par les responsables de l'unité opérationnelle qui analysent l'ensemble de leurs propres processus porteurs de risques significatifs, y compris ceux qui découlent de nouveaux produits, nouveaux segments ou nouveaux territoires.

En outre, afin de fournir une vision plus complète en termes de risques quantifiables et non-quantifiables, le processus d'auto-évaluation des risques principaux identifie les risques les plus importants, susceptibles de remettre en cause les principales hypothèses de marché et d'activité sur lesquelles se fonde le plan stratégique.

Un processus efficace d'identification des risques :

- Identifie les risques significatifs au regard de la concrétisation des objectifs d'EAA sur toute la durée du plan triennal.
- Identifie tous les types de risques, les principales composantes associées et les contrôles alors en place, quelles qu'en soient les sources et à travers l'ensemble du champ des activités d'EAA.
- Permet à EAA de toujours connaître ses risques principaux, et comporte un élément de mise à jour de la compréhension des risques par EAA sur une base permanente, telle que présentée par les indicateurs clés.
- Se concentre sur les causes et les facteurs déterminants du risque, tant internes qu'externes, de même que sur leurs effets et résultats, en termes financiers, de réputation ou autres.
- Anticipe, et tire profit des expériences passées.

5.1.2 Mesure des risques

Les méthodologies courantes de mesure des risques (tant qualitatives que quantitatives) sont appliquées afin de fournir la mesure des risques au niveau d'EAA.

La base de la mesure des risques est constituée par la Formule standard, conformément à la Circulaire FINMA 2017/3 SST. Les risques opérationnels sont mesurés en fonction de la probabilité et de l'impact, en pourcentage d'un seuil variable du résultat opérationnel.

S'agissant des risques opérationnels, une évaluation tant qualitative que quantitative est réalisée, sur la base d'une approche « top-down » comme d'une approche « bottom-up », qui consiste en un processus d'analyse des risques visant à identifier le niveau d'exposition aux risques opérationnels à travers, en particulier, l'analyse de la fréquence attendue des événements et son impact économique escompté.

5.1.3 Gestion et suivi des risques

L'appétit au risque établit le niveau total de risque qu'EAA est disposée à accepter ou à éviter afin de réaliser ses objectifs d'exploitation et garantit que :

- l'entreprise soit conduite dans le respect de l'appétit au risque défini,
- l'entreprise soit conduite de manière cohérente par rapport aux préférences énoncées en matière de risque,
- l'entreprise soit conduite conformément aux exigences réglementaires.

Le cadre d'appétit au risque fait partie intégrante des processus de prise de décision et de la culture d'EAA. Des mécanismes spécifiques doivent permettre de veiller à ce que l'appétit au risque tout comme les préférences et les tolérances en matière de risque soient respectées et incluses dans les décisions ordinaires et extraordinaires, tout comme dans les activités de planification et les activités opérationnelles. Ces objectifs sont atteints comme suit :

- Le cadre d'appétit au risque est élaboré avec une large implication du Conseil d'administration et de la Direction, assurant ainsi la diffusion d'une culture de gestion du risque ;
- Le cadre d'appétit au risque est intégré au processus de planification stratégique et à l'allocation stratégique des actifs.

5.1.4 Rapport sur les risques

Le principal outil de surveillance du profil de risque est constitué par le processus d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). Une modification significative du profil de risque d'EAA, ou une exposition au risque inattendue, déclenche un plan d'action et un suivi conformément à la déclaration d'appétit au risque. L'évolution du profil de risque fait l'objet d'un suivi semestriel au Comité de Gestion des Risques et un rapport annuel au Conseil d'Administration.

6. Système de contrôle interne ainsi que d'autres instruments et organes de pilotage en soutien à la Direction

Le Système de contrôle interne, dont la conception et la structure sont approuvées par le Conseil d'Administration, se définit comme un système garantissant que l'activité de l'entreprise est conforme à la législation en vigueur et aux diverses directives et procédures applicables. Il veille également à ce que les processus de l'entreprise soient efficaces et efficaces dès lors que leurs objectifs respectifs sont concernés, et que l'information comptable et décisionnelle soit fiable et complète.

Le contrôle interne comprend par conséquent un ensemble d'outils qui aident l'entreprise à atteindre ses objectifs dans le respect du niveau de risque retenu par la Direction. Ces objectifs ne se limitent pas aux objectifs commerciaux, mais s'étendent également à l'information financière de même qu'à la conformité avec l'ensemble des règlements internes et externes, et revêtent une importance qui diffère selon le risque identifié. Il s'ensuit que les mécanismes de contrôle interne considérés sont de nature et de forme variables, en fonction du ou des processus considérés. L'existence d'un environnement de contrôle favorable, conçu comme un ensemble de conduites et d'actions qui démontre l'importance qu'attache l'organisation de l'entreprise aux contrôles internes, est un facteur fondamental pour l'efficacité du contrôle, parce qu'il détermine le degré de sensibilité du personnel à la nécessité même du contrôle.

Dans un tel contexte, il incombe par conséquent au Conseil d'Administration d'encourager le développement et la diffusion d'une « culture du contrôle », ce qui impose à la Direction de sensibiliser l'ensemble du personnel à l'importance des contrôles internes tout comme à l'utilité de son rôle et à la valeur ajoutée qu'il représente pour l'entreprise. La Direction est responsable de la mise en œuvre de la « culture du processus » et de la « culture du contrôle » et doit veiller à ce que chaque membre du personnel soit conscient de son rôle et de ses responsabilités individuelles, de sorte qu'il soit impliqué concrètement dans les contrôles pratiqués, reconnus comme faisant partie de ses activités. À cet effet, la Direction veille à ce que le système des pouvoirs délégués et des procédures qui régissent l'attribution des tâches ainsi que les processus opérationnels et les canaux de déclaration soient dûment formalisés, et que le personnel soit suffisamment informé et reçoive une formation adéquate relativement à ce système.

Les contrôles internes d'EAA sont ainsi organisés sur la base de divers niveaux opérationnels et niveaux de responsabilité, lesquels sont réglementés et codifiés :

- 1) Contrôles qui incombent aux unités organisationnelles qui font partie de chaque processus d'EAA et représentent la base du système de contrôle interne.
- 2) Contrôles effectués par les fonctions centrales de l'entreprise, dont l'activité principale est d'exercer des tâches de contrôle. Elles comprennent :

La Gestion du risque, qui contrôle le profil de risque d'EAA et le respect des limites fixées par le Conseil d'administration et la Direction.

Le Contrôle de Gestion est en charge de soutenir la Direction dans le pilotage de l'entreprise (planification, budget, suivi de l'activité ainsi que différents projets « ad-hoc ») et est aussi responsable du bon fonctionnement et de l'évolution du système de contrôle interne avec des mesures adaptées à la taille, la complexité et le profil de risque de l'entreprise.

L'Actuaire responsable doit s'assurer que les provisions techniques soient suffisantes et calculées selon les règles en vigueur dans la profession afin de respecter les normes légales. Il est en charge d'établir un rapport annuel à l'intention du Directeur Général ainsi que les rapports annuels concernant la fortune liée et le SST.

L'Audit interne est délégué au Groupe Generali, à qui le Groupe Europ Assistance a sous-traité cette fonction pour toutes ses filiales. Il s'agit de la 3^e ligne de défense de l'entreprise (après les responsables opérationnels et le système de contrôle interne) pour garantir l'efficacité et l'efficience des processus métiers.

Le Compliance Officer est responsable de s'assurer que l'entreprise opère dans le respect des normes légales ainsi que des différents règlements et codes de conduite internes. Il soumet à l'approbation du Conseil d'Administration le plan annuel de ses activités pour faire respecter les règles de conformité et effectue une « veille légale » pour s'assurer que les dernières normes légales soient intégrées dans les bonnes pratiques de l'entreprise.

CHAPITRE D : PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque fait l'objet d'une surveillance permanente (eu égard à tout événement susceptible d'avoir une incidence significative sur la position en risque).

1. Catégorie de risques « risk map »

La « risk map » contient les risques principaux suivants :

- Risque de marché
- Risque de crédit
- Risque technique
- Risque opérationnel
- Autres risques importants

2. Description des catégories de risques

2.1 Risque de marché

Le risque de marché inclut les risques découlant de mouvements inattendus des taux d'intérêt, des cours des actions, des éléments d'actifs et des taux de change, ou d'une augmentation des taux d'intérêt et de la volatilité des cours boursiers susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur les résultats économiques ou financiers. En outre, il prend en compte les pertes découlant d'une concentration excessive sur une unique contrepartie. Vu la stratégie d'allocation des actifs inhérente au modèle d'affaire d'EAA, le risque de marché est faible, avec un montant de 0.3 Mio de CHF.

2.2 Risque de crédit

Le risque de crédit désigne les pertes potentielles découlant de la défaillance ou du manquement d'un tiers quant à satisfaire à ses obligations de paiement (risque de défaut), ou découlant de variations de valeur consécutives à des variations de la réputation de solvabilité d'un tiers ou encore de l'élargissement des « spreads » de crédit. Vu la stratégie d'allocation des actifs, une bonne partie des liquidités sont placés auprès d'institutions bénéficiant de la garantie d'État. Il s'ensuit que le risque de crédit d'EAA est resté faible, avec un montant de 0.2 Mio de CHF.

2.3 Risque technique

Le risque technique pour l'assurance dommages désigne l'incertitude liée à la survenance, au montant et à la chronologie des engagements d'assurance. Les sous-risques suivants en font partie :

- Le *risque de liquidation* est lié à l'incertitude existant entre les réserves pour sinistres et la valeur attendue de la liquidation des sinistres, à l'horizon d'un an. En d'autres termes, il s'agit du risque que les réserves actuarielles ne suffisent pas à couvrir tous les engagements liés aux sinistres encourus. Vu la queue du portefeuille très courte, typique de l'activité d'assistance, le risque de liquidation est resté assez faible avec un montant de 1.2 Mio de CHF.
- Le *risque des nouveaux sinistres* recouvre le risque que la prime acquise au cours de l'année suivante ne suffise pas à couvrir les créances, dépenses et événements extrêmes futurs réels. Le risque le plus important pour EAA est bien celui des nouveaux sinistres, suite à la croissance du portefeuille. Celui-ci, avec un montant approchant les 5 Mio de CHF, a augmenté par rapport à l'année précédente.

2.4 Risque opérationnel

Le risque opérationnel désigne les risques de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs.

La catégorie du risque opérationnel englobe le risque de conformité, qui est le risque d'encourir des sanctions légales ou réglementaires, des pertes financières importantes ou une atteinte à la réputation du fait du non-respect des lois, règlements et dispositions administratives applicables aux activités d'EAA. Le risque d'information financière est également considéré comme un risque opérationnel. Il s'agit du risque d'erreur de transaction, susceptible d'induire une présentation erronée et incorrecte de la situation des actifs, passifs, profits ou pertes dans les états financiers d'EAA, dans les comptes consolidés annuels et semestriels et dans toute autre publication financière.

Vu la typologie de l'activité d'une société d'assistance (disponibilité 24/7/365, activité internationale, multilinguisme, ainsi que les pics saisonniers etc.) EAA est aussi exposée à la fluctuation des collaborateurs, à la volatilité des taux de change, à la défaillance des systèmes informatiques, ainsi qu'à la fraude.

2.5 Autres risques importants

Les autres risques importants sont principalement les risques stratégiques et de réputation. Les premiers concernent des changements dans l'environnement ou de décisions internes qui pourraient avoir un impact sur le profil de risque futur de l'entreprise. Alors que les

risques de réputation concernent des pertes potentielles dues à une détérioration de la réputation ou à une perception négative de l'entreprise auprès de ses partenaires.

Avec le développement des médias sociaux, la réputation d'EAA est davantage exposée que par le passé.

3. Correspondance des catégories de risques avec les politiques de gestion des risques

Des prescriptions spécifiques pour la gestion des différentes catégories de risques figurent dans les politiques mentionnées ci-dessous.

Catégories de risque	Politiques par type de risque
Risque de marché	Group Investment Governance Policy Group Investment Risk Guidelines
Risque de crédit	Group Investment Governance Policy Group Investment Risk Guidelines
Risque technique	Group P&C Underwriting and Reserving Policy
Risque opérationnel	Group Operational Risk Management Policy

4. Evaluation des catégories de risques

4.1 Fondement de l'adéquation du modèle standard au profil de risque de l'entreprise d'assurance

Le profil de risque d'EAA n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Le modèle d'affaires est resté le même ainsi que la composition de son portefeuille. La branche d'assistance est connue pour un traitement des sinistres rapides (« short tail »), ce qui se reflète aussi dans l'exposition au risque technique d'EAA, avec la presque totalité des prestations soldées dès la 2^e année.

Grâce à une stratégie d'allocation d'actifs prudente, l'exposition aux risques de marché est faible. Les liquidités et autres dépôts à terme sont allouées en grande partie auprès de la Banque Cantonale du Valais, qui bénéficie d'une garantie d'État et réduit de manière significative le risque de crédit.

Au vu de ce qui précède, le modèle standard est adapté au profil de risque d'EAA. L'évaluation quantitative de chaque catégorie de risque, telle que calculée selon la méthodologie du SST, ainsi que les commentaires qualitatifs qui en découlent se trouvent au chapitre G, solvabilité.

CHAPITRE E : EVALUATION

1. Valeur des actifs

1.1 Valeur proche du marché des actifs

EAA ne détient provisoirement pas de placements financiers. Les comptes à terme et liquidités sont évalués de la même manière que dans la clôture locale des états financiers.

2. Valeur des provisions pour engagements actuariels

2.1 Méthode d'établissement de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels

Lors de la déclaration d'un sinistre, le gestionnaire de chaque sinistre en estime le montant prévisionnel (= valeur préalable, *prevalue*). Il est établi sur la base de la valeur empirique du montant moyen des sinistres et des informations existantes sur le sinistre considéré (réserve individuelle).

Les divers sinistres sont périodiquement vérifiés et leur statut continuellement actualisé.

La provision relative aux cas non clôturés se calcule comme la différence positive entre la valeur préalable et les paiements déjà effectués. Par ailleurs, l'actuariat évalue, sur la base de valeurs empiriques, les dépenses escomptées relativement aux sinistres encourus mais non encore déclarés (IBNR) d'ici la fin de la période considérée, et les valeurs finales « Ultimate » de chaque sinistre sont évaluées, par des méthodes actuarielles, sur la base des triangles de liquidation.

L'évaluation de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels est effectuée à l'aide des méthodes de calcul des réserves « Chain-Ladder » et « Bornhuetter-Ferguson », la dernière étant utilisée pour les années récentes. L'exactitude des provisions découlant de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels est périodiquement vérifiée par le réviseur externe.

Par ailleurs, EAA procède également à des provisions pour fluctuation conformément au plan d'exploitation (lesquelles sont dissoutes dans le bilan proche du marché) de même qu'à des provisions pour frais de traitement des sinistres et prestations excédentaires.

3. Valeur du montant minimum

3.1 Capitaux cibles supposés pour les années suivantes jusqu'à la fermeture de l'entreprise

3.1.1 Risques de liquidation :

Le déficit prévu (*Expected Shortfall*) des risques de règlement est extrapolé sur les années futures, conformément au modèle standard et de manière analogue au traitement des provisions.

3.1.2 Risques de crédit :

Le risque de crédit est également extrapolé sur les années suivantes.

3.1.3 Scénarios :

EAA estime qu'aucun des scénarios ne soient pertinents dans une optique de liquidation, raison pour laquelle ils n'ont pas été pris en compte dans les calculs.

Le montant minimal ainsi calculé est inférieur à CHF 0.1 Mio et reste stable par rapport à celui de l'année précédente.

3.2 Transfert

Pour établir le bilan proche du marché, les valeurs du bilan d'EAA établi conformément au Code des Obligations ont été affectées aux divers postes du bilan établi pour le SST. Les valeurs proches du marché du côté passif ont ensuite été déterminées par des calculs actuariels. Les provisions ont, pour ce faire, été actualisées et toutes les provisions pour fluctuation dissolues. Les différences entre l'évaluation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité ne sont pas notables (CHF 0.3 Mio).

Rapport sur la situation financière :
modèle quantitatif « Bilan individuel proche du marché »

Monnaie : CHF
Indications en millions

		Clôture ex. préc.	Adaptations ex. préc.	Clôture ex. ss revue
Valeur des placements proche du marché	Immeubles	-	-	-
	Participations	-	-	-
	Titres à revenu fixe	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Hypothèques	-	-	-
	Actions	-	-	-
	Autres placements	-	-	-
	Placements collectifs de capitaux	-	-	-
	Placements alternatifs de capitaux	-	-	-
	Autres placements de capitaux	-	-	-
	Total des placements	-	-	-
Placements financiers des assurances-vie liées à des parts de fonds	-	-	-	
Créances issues d'instruments financiers dérivés	-	-	-	
Valeur des autres actifs proche du marché	Liquidités	12.3	-	12.6
	Créances issues des activités d'assurance	1.4	-	1.4
	Autres créances	0.1	-	-
	Autres actifs	0.7	-	1.0
	Total des autres actifs	14.5	-	14.9
Total valeur des actifs proche du marché	Total de la valeur des actifs proche du marché	14.5	-	14.9
Valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance	Valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance	5.1	-	5.5
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des parts de fonds)	-	-	-
	Assurance directe : assurance dommages	1.6	-	2.1
	Assurance directe : assurance-maladie	-	-	-
	Assurance directe : assurance-vie liée à des parts de fonds	-	-	-
	Assurance directe : autres affaires	-	-	-
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des parts de	-	-	-
	Réassurance active : assurance dommages	3.4	-	3.4
	Réassurance active : assurance-maladie	-	-	-
	Réassurance active : assurance-vie liée à des parts de fonds	-	-	-
	Réassurance active : autres affaires	-	-	-
	Parts des réassureurs dans la valeur estimative la meilleure possible des provisions pour engagements d'assurance	-0.0	-	-
	Assurance directe : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des parts de fonds)	-	-	-
	Assurance directe : assurance dommages	-0.0	-	-
	Assurance directe : assurance-maladie	-	-	-
	Assurance directe : assurance-vie liée à des parts de fonds	-	-	-
	Assurance directe : autres affaires	-	-	-
	Réassurance active : assurance sur la vie (hors ass.-vie liée à des parts de	-	-	-
	Réassurance active : assurance dommages	-	-	-
	Réassurance active : assurance-maladie	-	-	-
Réassurance active : assurance-vie liée à des parts de fonds	-	-	-	
Réassurance active : autres affaires	-	-	-	
Valeur proche du marché des autres engagements	Provisions non techniques	-	-	-
	Engagements portant intérêts avec caractère de fonds de tiers	-	-	-
	Engagements issus d'instruments financiers dérivés	-	-	-
	Engagements liés aux dépôts pour réassurance cédée	-	-	-
	Engagements issus des activités d'assurance	2.3	-	1.8
	Autres passifs	0.8	-	1.2
Somme valeur estimative plus valeur proche du marché	Somme valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance plus valeur proche du marché des autres engagements	8.1	-	8.5
	Différence entre valeur des actifs proches du marché et somme valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance plus valeur proche du marché des autres engagements	6.4	-	6.4

CHAPITRE F : GESTION DU CAPITAL

1. Principes

La politique et stratégie d'investissement d'EAA a été conçue conformément aux directives relatives aux investissements et aux risques du Groupe Generali et aux lois et règlements suisses. Son périmètre englobe non seulement les actifs liés, qui font l'objet de règles et directives établies par FINMA, mais également les actifs libres.

2. Objectifs

L'objectif de la politique et stratégie d'investissement d'EAA est de garantir a) la sécurité, b) la gestion actif-passif, c) la rentabilité, d) la diversification et e) la liquidité, et de contribuer ainsi à atteindre les objectifs du Plan stratégique.

- a) Les actifs investis doivent respecter l'appétit au risque d'EAA, et les droits des assurés doivent être à tout moment garantis. Il est interdit d'investir dans des actifs qui pourraient dégrader la solvabilité d'EAA (c.-à-d. contraindre EAA à apporter des fonds supplémentaires pour respecter les réglementations applicables aux actifs liés). La sécurité des actifs investis est assurée lorsqu'ils sont garantis d'un point de vue à la fois économique et juridique. La sécurité économique désigne la capacité des actifs à conserver leur valeur à long terme avec des variations limitées, la sécurité juridique représentant la possibilité de les vendre à n'importe quel moment.
- b) Les actifs investis doivent respecter la structure et l'évolution attendues des passifs, de sorte que les flux de trésorerie évoluent harmonieusement de part et d'autre du bilan.
- c) Les actifs investis doivent être rentables et produire des revenus conformément aux conditions du marché. Des primes de risque doivent être prises en compte pour les actifs présentant un degré de risque plus élevé, conformément à l'appétit au risque d'EAA.
- d) L'univers de placement doit être suffisamment et correctement diversifié. La monnaie des actifs investis doit être équivalente à celle des passifs techniques afin de limiter les risques de change.
- e) La liquidité de l'univers de placement doit être suffisante pour permettre à EAA de satisfaire à tout moment à ses obligations financières envers ses parties intéressées.

3. Organisation : Rôles et responsabilités

Le Conseil d'Administration s'assure que la politique et stratégie d'investissement d'EAA soit conforme aux Directives du Groupe Generali comme aux réglementations locales, et qu'elle respecte l'appétit au risque d'EAA. La Direction est responsable de la mise en œuvre et de la surveillance de la stratégie d'investissement conformément aux instructions du Conseil d'Administration. Des plans triennaux, des budgets annuels et des prévisions trimestrielles

concernant le compte de résultat et le bilan sont des indicateurs clés de la stratégie et politique d'investissement et son allocation d'actifs.

4. Stratégie d'investissement et critères de mesure

La stratégie d'investissement dépend du modèle d'entreprise et du profil de risque d'EAA, de sa capacité financière, de son appétit au risque et du niveau de ses réserves techniques. Toute modification de ces paramètres aura des répercussions sur la politique et stratégie d'investissement. Du fait du modèle d'entreprise d'EAA, ses réserves techniques sont plutôt basses car 70 à 90 % des sinistres sont clôturés dans l'année. La queue de portefeuille de l'activité d'assurance d'EAA est par conséquent très courte. La politique et stratégie d'investissement sont axés sur la disponibilité suffisante de trésorerie, afin de faire face aux flux de trésorerie escomptés et non escomptés. La corrélation entre la durée des actifs financiers investis et la durée des engagements d'assurance est moins pertinente pour le modèle d'entreprise actuel d'EAA. Tous les investissements qui couvrent les réserves techniques ou les fonds propres sont classés dans les catégories d'actifs suivantes, avec leurs propres méthodes d'évaluation :

Catégorie d'actif	Méthodes d'évaluation
Liquidités et équivalents de trésorerie	Valeur de marché
Revenus fixes	Coût amorti
Actions	Valeur de marché
Actifs immobiliers	Valeur de marché

Les produits dérivés ne sont pas utilisés par EAA.

5. Structure du capital

La structure du capital d'EAA est très classique, avec un capital action de 3 Mio de CHF, ainsi que des réserves légales et des réserves facultatives issues des bénéfices. Les différences entre l'évaluation à des fins de solvabilité et celle pour le rapport d'activité ne sont pas notables (CHF 0.3 Mio) et n'amènent pas de commentaires particuliers.

CHAPITRE G : SOLVABILITE

La solvabilité de l'entreprise est calculée en application de la circulaire FINMA 2017/3 SST et en utilisant le modèle standard. Elle est identique à celle communiquée à la FINMA et va être soumise à un audit prudentiel par la FINMA elle-même.

Rapport sur la situation financière : modèle quantitatif « Solvabilité individuelle »		Monnaie : CHF Indications en millions				
		Clôture ex. préc. Mio. CHF	Adaptations ex. préc. Mio. CHF	Clôture ex. ss revue Mio. CHF		
Calcul du capital porteur de risque (CPR)	Différence entre valeur des actifs proches du marché et somme valeur estimative la meilleure possible des engagements d'assurance plus valeur proche du marché des autres engagements	6.4	-	6.4		
	Déductions	-0.4	-	-0.2		
	Fonds propres de base	6.0	-	6.2		
	Capital complémentaire	-	-	-		
	CPR	6.0	-	6.2		
Calcul du capital cible	Risque technique	5.0	-	5.5		
	Risque de marché	0.1	-	0.3		
	Effets de diversification	-0.1	-	-0.3		
	Risque de crédit	0.2	-	0.2		
	Montant minimum et autres effets sur le capital cible	-0.7	-	-0.8		
	Capital cible	4.6	-	4.9		
Quotient SST (CPR-MM)/(Capital cible-MM)	Stichtag Vorperiode in Mio. CHF	132.1%	Anpassungen Vorperiode in Mio. CHF	0.0%	Stichtag Berichtsjahr in Mio. CHF	126.5%

1. Capital porteur de risque

Le capital porteur de risque se calcule par différence entre la valeur proche du marché des actifs moins la valeur proche de marché des passifs, déduction faite des dividendes prévus.

1.1 Valeur proche du marché des actifs

Les actifs ont augmenté de 0.4 Mio de CHF par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation provient principalement d'une augmentation des liquidités.

1.2 Valeur proche du marché des passifs

Dans le même temps, les passifs ont progressé de 0.4 Mio de CHF, principalement concernant les provisions pour sinistres à régler, suite à la croissance de l'activité des affaires indirectes.

1.3 Capital porteur de risque

Après déduction des dividendes de 0.2 Mio de CHF, il apparaît un capital porteur de risque de CHF 6.2 Mio, soit en légère croissance par rapport à l'exercice précédent.

2. Analyse de sensibilité

2.1 Sensibilités des actifs et passifs relativement aux facteurs de risque

L'établissement des sensibilités des placements de capitaux est effectué selon la méthodologie prescrite par la FINMA.

2.2 Sensibilités aux fluctuations des cours de change

Seule l'exposition nette est considérée dans le calcul du risque de change, car elle est soumise aux fluctuations des cours. Côté actif, une partie des liquidités est soumise au risque de change. Au total, l'exposition nette est de 0.3 Mio de CHF.

2.3 Sensibilités des engagements

Les provisions pour sinistres à régler ont été réparties sur les années suivantes conformément au modèle de règlement des sinistres de l'année antérieure et de l'année courante et les sensibilités correspondantes ont été établies en fonction de la déviation de la courbe des taux.

3. Modèles de flux de trésorerie

Pour le SST 2019, les modèles de flux de trésorerie ont été calculés sur la base des triangles de liquidation. Les nouveaux modèles ne diffèrent que très peu de ceux qui ont été utilisés pour le SST 2018.

3.1 Modèles de flux de trésorerie pour l'ensemble du portefeuille

Du fait que les sinistres ne sont constitués que par des cas d'assistance, dont le traitement est très rapide, les règlements sont effectués à hauteur de 88,6 % dès la première année, 99,8 % de prestations étant soldées dès la deuxième année. C'est seulement dans le domaine de l'assistance médicale que les cas peuvent s'étirer dans le temps, du fait du délai d'attente pour l'obtention des factures des hôpitaux étrangers.

Un montant de 97,4 % est déduit des réserves dès la première année, ce qui est également caractéristique de l'activité d'assistance.

4. Capital cible

Le capital cible correspond au capital-risque nécessaire selon le SST et se compose en première ligne des risques de marché et techniques, minorés des résultats financiers et d'assurance escomptés. Les risques de crédit et la marge de risque entrent également dans le capital cible. La marge de risque correspond en l'occurrence aux coûts du capital qui seraient engagés par un assureur du fait de la mise en œuvre de la liquidation des sinistres au titre du risque assumé.

Au total, le capital cible s'élève à 4,9 Mio de CHF, soit une progression de 0,3 Mio de CHF par rapport à l'exercice précédent.

Les composantes du capital cible sont documentées ci-dessous :

4.1 Risque technique

Concernant les risques techniques, une distinction est faite entre le risque de liquidation (fluctuations aléatoires de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels) et le risque des nouveaux sinistres (fluctuations des dépenses pour sinistres attendues de l'année courante). Par rapport au SST 2018, le risque s'est accru de 0.5 Mio de CHF pour arriver à 5.5 Mio de CHF, suite à la croissance observée en 2018.

4.1.1 Risque de liquidation

Le risque de liquidation est calculé selon le modèle standard, complété par l'approche de Merz-Wüthrich. Pour le SST 2019 les calculs se basent sur les triangles de liquidation appliqués par EAA depuis 2005. L'augmentation découle principalement de provisions plus

élevées comparée à l'année précédente. Le risque de liquidation se chiffre à 1.2 Mio de CHF.

4.1.2 Risque des nouveaux sinistres

Pour ce risque, l'approche du modèle standard a été utilisée. Au total, le risque des nouveaux sinistres est accru de 0.5 Mio de CHF, ce qui peut s'expliquer par le montant plus élevé de la charge de sinistres escomptée en 2019. Le risque des nouveaux sinistres se chiffre à 4.9 Mio de CHF.

Les deux risques sont ensuite agrégés avec la matrice de corrélation prescrite, ce qui aboutit à un effet de diversification positif de 0.6 Mio de CHF.

4.2 Risque de marché

Le risque de marché est déterminé dans le SST, les volatilités et corrélations entre les différents facteurs de risque étant prédéfinies. Le risque de marché a augmenté à 0.4 Mio de CHF (0.3 Mio de CHF concernant le risque de taux d'intérêts et 0.1 Mio de CHF concernant le risque de change). Dans l'ensemble, EAA présente un très faible risque de marché, car elle suit une stratégie financière conservatrice.

4.3 Risques de crédit

Pour le calcul du risque de crédit, toutes les liquidités ont été calculées. Dans un deuxième temps, la pondération du risque a été réalisée en utilisant des notations externes. Le risque de crédit envers les réassureurs est évalué dans le SST 2019 à l'aide de l'approche Bâle III. A cet effet, les créances sur les réassureurs sont prises en compte à raison de la valeur estimative la meilleure possible des engagements actuariels au bilan avec une pondération de risque de 100% (non noté). Comparé à l'année précédente, ce risque a disparu du à l'absence de provisions sinistres cédées. Globalement, l'exigence de fonds propres relative aux risques de crédit se monte à 0.2 Mio de CHF.

5. Marge de solvabilité

L'excédent de couverture correspond à la différence entre le capital porteur de risque et le capital cible.

La relative stabilité des fonds propres, couplé à une augmentation du capital cible suite au développement des affaires explique la réduction de la marge de solvabilité.

6. Comptes annuels

6.1 Bilan

	2018	2017			Notes en annexe
ACTIF	CHF	CHF	2018/2017	%	
Actif circulant					
Liquidités	12,579,948	12,317,863	262,085	2.1%	
Part des réassureurs dans les provisions techniques	-	35,925	(35,925)	-100.0%	4
Créances nées d'opérations d'assurance	1,354,812	1,394,803	(39,990)	-2.9%	2&7
- <i>Parties liées</i>	956,437	1,287,251	(330,814)	-25.7%	
- <i>Tiers</i>	398,375	107,552	290,824	270.4%	
Autres créances	-	86,374	(86,374)	-100.0%	
Actifs de régularisation	958,432	711,115	247,317	34.8%	3
Total Actif	14,893,192	14,546,080	347,112	2.4%	
	2018	2017			Notes en annexe
PASSIF	CHF	CHF	2018/2017	%	
Fonds étrangers					
Provisions techniques	5,783,363	5,384,954	398,409	7.4%	4
<i>Provisions reports de primes bruts affaires directes</i>	140,938	179,984	(39,047)	-21.7%	
<i>Provisions reports de primes bruts affaires indirectes</i>	1,304,456	1,276,177	28,280	2.2%	
<i>Provisions sinistres en cours bruts affaires directes</i>	1,102,772	795,704	307,067	38.6%	
<i>Provisions sinistres tardifs bruts affaires directes</i>	330,000	215,000	115,000	53.5%	
<i>Provisions sinistres en cours bruts affaires indirectes</i>	1,292,650	1,245,919	46,731	3.8%	
<i>Provisions sinistres tardifs bruts affaires indirectes</i>	808,260	704,250	104,010	14.8%	
<i>Provisions pour fluctuations</i>	350,000	350,000	-	0.0%	4
<i>Provision participation excédents</i>	454,287	617,920	(163,633)	-26.5%	
Dettes nées d'opérations d'assurance	1,798,147	2,274,757	(476,610)	-21.0%	5&7
- <i>Parties liées</i>	1,688,626	2,223,126	(534,501)	-24.0%	
- <i>Tiers</i>	109,522	51,630	57,891	112.1%	
Autres dettes	275,853	123,674	152,179	123.0%	
Passifs de régularisation	951,279	676,433	274,846	40.6%	6
Total des provisions et des dettes externes	8,808,643	8,459,819	348,824	4.1%	
Fonds propres					8
Capital-actions	3,000,000	3,000,000	0	0.0%	
Réserve légales	300,000	300,000	0	0.0%	
<i>Fonds d'organisation</i>	300,000	300,000	0	0.0%	
Réserve légale issues des bénéfices	1,500,000	1,500,000	0	0.0%	
Réserves facultatives issues du bénéfice ou pertes cumu	1,284,549	1,286,262	(1,713)	-0.1%	
<i>Réserve libre</i>	830,000	530,000	300,000	56.6%	
<i>Report de bénéfice/perte</i>	76,262	35,137	41,125	117.0%	
<i>Bénéfice/perte</i>	378,287	721,125	(342,838)	-47.5%	
Total des fonds propres	6,084,549	6,086,262	(1,713)	0.0%	
Total Passif	14,893,192	14,546,080	347,112	2.4%	

6.2 Comptes de pertes et profits

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA Comptes de Pertes & Profits Exercice du 1er janvier au 31 décembre	2018 CHF	2017 CHF	2018/2017	%	Notes en annexe
Compte technique					
Primes brutes	23,050,881	20,833,650	2,217,231	10.6%	
Primes brutes cédées aux réassureurs	(584,853)	(443,584)	(141,269)	31.8%	
Primes pour propre compte	22,466,028	20,390,066	2,075,962	10.2%	
Variation de la provision pour primes non acquises	10,766	(48,130)	58,896	-122.4%	
Total des produits de l'activité technique d'assurance	22,476,794	20,341,936	2,134,858	10.5%	
Paiements bruts affaires directes	(3,823,195)	(2,945,509)	(877,685)	29.8%	
Paiements affaires directes: part des réassureurs	160,835	145,171	15,663	10.8%	
Paiements bruts affaires indirectes	(13,358,135)	(11,560,438)	(1,797,696)	15.6%	
Variation des provisions sinistres bruts affaires directes	(422,067)	33,075	(455,142)	-1376.1%	9
Variation des provisions sinistres affaires directes: part des réassureurs	(35,925)	31,782	(67,707)	-213.0%	9
Variation des provisions sinistres bruts affaires indirectes	(150,741)	(230,507)	79,766	-34.6%	9
Variation des provisions pour fluctuations	-	(150,000)	150,000	0.0%	9
Participation aux excédents	62,612	(804,313)	866,925	-107.8%	
Charges des sinistres pour compte propre	(17,566,616)	(15,480,738)	(2,085,878)	13.5%	
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte	(4,411,639)	(3,874,185)	(537,454)	13.9%	
dont: commissions	(2,481,597)	(2,003,031)	(478,566)	23.9%	
frais commerciaux	(52,777)	(66,609)	13,832	-20.8%	
frais de personnel	(1,338,073)	(1,199,815)	(138,258)	11.5%	11
frais informatiques	(55,697)	(52,448)	(3,249)	6.2%	
autres frais administratifs	(483,495)	(552,282)	68,787	-12.5%	
Total des charges de l'activité technique	(21,978,254)	(19,354,923)	(2,623,332)	13.6%	
Autres produits financiers	13,329	27,793	(14,464)	-52.0%	
Autres charges financières	(61,779)	(54,727)	(7,052)	12.9%	
Résultat opérationnel	450,089	960,079	(509,990)	-53.1%	
Autres produits	-	1,421	(1,421)	0.0%	
Autres charges	(7,614)	-	(7,614)	0.0%	
Impôts directs	(64,188)	(240,375)	176,187	-73.3%	
Résultat de l'exercice	378,287	721,125	(342,838)	-47.5%	

6.3 Tableaux des flux de trésorerie

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA		
Flux de trésorerie		
Exercice du 1er janvier au 31 décembre		
	2018	2017
	CHF	CHF
Bénéfice/perte	378,287	721,125
Augmentation/diminution des provisions techniques	434,334	327,097
<i>Provisions techniques</i>	398,409	358,879
<i>Part des réassureurs dans les provisions techniques</i>	35,925	(31,782)
Augmentation/diminution des actifs et des passifs	(170,536)	(942,984)
<i>Créances nées d'opérations d'assurance</i>	39,990	(771,018)
<i>Autres créances</i>	86,374	(59,066)
<i>Actifs de régularisation</i>	(247,317)	(210,696)
<i>Dettes nées d'opérations d'assurance</i>	(476,610)	(180,516)
<i>Autres dettes</i>	152,179	56,470
<i>Passifs de régularisation</i>	274,846	221,842
Tableau des flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	642,085	105,238
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-	-
Versement de dividendes	(380,000)	(150,000)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	(380,000)	(150,000)
Variation de la trésorerie	262,085	(44,762)
Liquidités au 1er janvier	12,317,863	12,362,625
Liquidités au 31 décembre	12,579,948	12,317,863
Variation de la trésorerie	262,085	(44,762)

6.4 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

EUROP ASSISTANCE (SUISSE) ASSURANCES SA		
Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan		
	2018 CHF	2017 CHF
Report à nouveau	76'262	35'137
Bénéfice de l'exercice	378'287	721'125
Bénéfice au bilan	454'549	756'262
Attribution à la réserve légale	0	0
Attribution à la réserve libre	200'000	300'000
Premier dividende (5% du capital-actions)	150'000	150'000
Deuxième dividende	40'000	230'000
Total du dividende	190'000	380'000
Solde à reporter à nouveau	64'548	76'262

6.5 Annexe aux comptes annuels

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions sur la comptabilité commerciale du code suisse des obligations (art. 957-963b CO). En sus du code suisse des obligations s'applique l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur la surveillance des entreprises d'assurance privées (art. 5-6a OS-FINMA, en vigueur à partir du 15 décembre 2015).

Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée selon des critères communs. Les actifs et passifs font l'objet d'une évaluation individuelle. Si l'évaluation subséquente des actifs ne s'effectue pas au coût amorti mais au prix courant observable, l'actif est comptabilisé selon le cours du jour ou le prix courant à la date du bilan. Les passifs sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Provisions techniques d'assurance : Ce poste désigne les engagements à l'égard des preneurs d'assurance, calculés sur la base d'un contrat d'assurance unique. Le calcul est effectué selon les plans d'exploitation convenus avec la FINMA.

Note 1 – Conversion des monnaies étrangères

Les comptes annuels d'Europ Assistance (Suisse) Assurances SA sont établis en francs suisses. Les produits et les charges en monnaies étrangères sont saisis au cours de conversion applicable au moment de la transaction. Les postes du bilan libellés en devises sont convertis aux cours de change applicables à la date de clôture.

Principaux taux de change utilisés:	2018	2017
EUR	1.1257	1.1707
USD	0.9846	0.9806

Les comptes bancaires ainsi que les créances et les dettes libellées en USD ou en EUR ont fait l'objet d'une réévaluation pour un montant égal à 8'698 CHF (perte). (21'752 CHF (gain) en 2017)

Note 2 – Créances nées d'opérations d'assurance

CHF	31.12.2018	31.12.2017
Créances sur les agents et les intermédiaires	398,375	107,552
Créances sur les entreprises d'assurance	956,437	1,287,251
Total	1,354,812	1,394,803

Note 3 – Actifs de régularisation

CHF	31.12.2018	31.12.2017
Primes à émettre affaires directes	905,531	646,293
Primes à émettre affaires acceptées	52,901	22,824
autres actifs de régularisation	-	41,998
Total	958,432	711,115

Note 4 – Provision technique (Bilan)

	Provisions techniques (brutes)		Parts des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
CHF						
Reports de primes directes	140,938	179,984	-	-	140,938	179,984
Reports de primes acceptées	1,304,456	1,276,177	-	-	1,304,456	1,276,177
Provisions pour sinistres en cours affaires directes	1,102,772	795,704	-	-	1,102,772	795,704
Provisions pour sinistres tardifs affaires directes	330,000	215,000	-	35,925	330,000	179,075
Provisions pour sinistres en cours affaires acceptées	1,292,650	1,245,919	-	-	1,292,650	1,245,919
Provisions pour sinistres tardifs affaires acceptées	808,260	704,250	-	-	808,260	704,250
Provisions pour parts d'excédents contractuels	454,287	617,920	-	-	454,287	617,920
Provisions pour fluctuation	350,000	350,000	-	-	350,000	350,000
Total	5,783,363	5,384,954	-	35,925	5,783,363	5,349,029

Note 5 – Dettes nées d'opérations d'assurance

CHF	31.12.2018	31.12.2017
Dettes envers les agents et intermédiaires	10,685	3,673
Dettes envers les entreprises d'assurance	1,688,626	2,223,126
Dettes envers l'état droit de timbre	98,837	47,957
Total	1,798,147	2,274,756

Note 6 – Passifs de régularisation

6. Passifs de régularisation		
CHF	31.12.2018	31.12.2017
Part réassureur primes à émettre (direct)	15,000	15,000
Charges à payer	507,717	338,044
Compte d'attente général	4,051	-
Intermédiaires - Commissions sur primes à émettre	240,174	225,184
Etat impôt	184,337	98,205
Total	951,278	676,433

Note 7 – Créances et dettes envers des parties liées

CHF	31.12.2018	31.12.2017
Créances nées d'opérations d'assurance		
- Envers des détenteurs de participations indirectes	956,437	1,287,251

CHF	31.12.2018	31.12.2017
Dettes nées d'opérations d'assurance		
- Envers des détenteurs de participations indirectes	1,688,626	2,223,126

Note 8 – Etat des fonds propres

CHF	Capital social	Fonds d'organisation	Réserves légales issues du bénéfice	Réserves facultatives issue du bénéfice	Bénéfices accumulés	Total des fonds propres
État au 31.12.2016	3,000,000	300,000	1,500,000	230,000	485,136	5,515,136
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice						-
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice				300,000	- 300,000	-
Achat / Vente de propres parts du capital						-
Bénéfice					721,125	721,125
Versement des dividendes					- 150,000	- 150,000
État au 31.12.2017	3,000,000	300,000	1,500,000	530,000	756,262	6,086,262
Attribution aux réserves légales issues du bénéfice						
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice				300,000	- 300,000	-
Achat / Vente de propres parts du capital						-
Bénéfice					378,287	378,287
Versement des dividendes					- 380,000	- 380,000
État au 31.12.2018	3,000,000	300,000	1,500,000	830,000	454,549	6,084,549

Informations, structure détaillée et commentaires concernant certains postes du compte de résultat

Note 9 – Variation des provisions techniques (P&L)

CHF	Provisions techniques (brutes)		Parts des réassureurs		Provisions techniques pour propre compte (nettes)	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Variations pour sinistres en cours affaires directes	307,067	- 73,075	35,925	- 31,782	342,992	- 104,857
Variations pour sinistres tardifs affaires directes	115,000	40,000	-	-	115,000	40,000
Variations pour sinistres en cours affaires acceptées	46,731	252,107			46,731	252,107
Variations pour sinistres tardifs affaires acceptées	104,010	- 21,600			104,010	- 21,600
Variation Provisions pour parts d'excédents contractuelle	- 163,632	36,681			- 163,632	36,681
Variation Provisions pour fluctuation	-	150,000			-	150,000
Total	409,176	384,113	35,925	- 31,782	445,101	352,331

Note 10 – Honoraires versés à l’organe de révision

CHF (frais et TVA compris)	2018	2017
Prestations en matière de révision	68,982	79,380
Total	68,982	79,380

Note 11 – Charges de personnel

Les charges de personnel de l’exercice 2018 se montent à 1'338'072 CHF (2017: 1'199'814 CHF). Elles sont comptabilisées au poste Frais d’acquisition et de gestion pour propre compte.

Autres données relatives à l’annexe

Note 12 – Dettes envers des institutions de prévoyance

CHF	31.12.2018	31.12.2017
Fondation de prévoyance	1,266	75
Total	1,266	75

Note 13 – Emplois à plein temps

Durant l’exercice sous revue et l’exercice précédent, le nombre d’emplois à plein temps était inférieur à 250.

Note 14 – Divers

- Dissolution nette des réserves latentes telles que prévues par le droit des sociétés anonymes (0 CHF)
- Montant total des sûretés constituées en faveur de tiers (0 CHF)
- Montant total des actifs mis en gage en garantie des propres dettes et actifs grevés d’une réserve de propriété
 - o Valeur comptable de la fortune liée au 31.12.2018 (8'371'301 CHF) et au 31.12.2017 (8'418'867 CHF)

- Le nombre et la valeur des droits de participation ou options sur de tels droits accordés aux membres de l'ensemble des organes de direction ou d'administration ainsi qu'aux collaborateurs (0 CHF)
- Engagements conditionnels (0 CHF)
- Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail (0 CHF)
- Le montant des Impôts directs de 64'188 CHF comprend : le montant des impôts hors période de - 61'907.95 CHF et le montant des impôts courants de 126'096 CHF

Pas d'événements importants survenus après la date du bilan.



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich

Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Europ Assistance (Suisse) Assurances SA, Nyon

Zurich, le 8 février 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints d'Europ Assistance (Suisse) Assurances SA, comprenant le bilan, le compte de pertes et profits, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.



Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Rolf Bächler
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Blaise Wägli
Expert-réviseur agréé

Annexes

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits, flux de trésorerie et annexe)
- ▶ Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan